



**PV de réunion ordinaire DU CSI**  
**DU 18 / 06 / 2017**

**Etaient présents :**

Pr Djemili A.	Président	Pr Bellal T.	Rept. Ens.– RM - Archi.
Pr Chabou C.M.	Dir. IAST	Dr Madani S.	Dir.de Labo. PUViT.
Dr Bouadjadja A.	S/D de la PG	Dr Chougui A.	Dir. de Labo. H&E.
Dr Khaber L.	S/D. de la pédagogie	Pr Demdoum A.	Rept. Ens – RM - S.T
Mr Rahmane A.	Chef de Dépt Archi.	Dr Kebiche A.	Rept. Ens.– RM - S.T.
Mr Zighmi K.	Chef de Dépt. S. T.	Mr Bellouche M.A.	Rept. – MA- S.T.
Mr Diafat A.	Rept. – MA – Archi.		

**Absent excusé :** Pr Zeglache H. Dir. Labo. LAM

**Ordre du jour**

1. Validation du classement des stages
  2. Titularisation
  3. Validation des spécialités pour recrutement
  4. Demande de reconsidération de publication
  5. Discussion et approbation des critères de stages
- Divers

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit du mois de juin à dix heures s'est tenue une réunion ordinaire du conseil scientifique de l'institut d'architecture et des sciences de la terre pour discuter des points inscrits à l'ordre du jour.

### **1. Validation du classement des stages pour l'année 2017**

Dr Assia Bouadjadja, en tant que sous-directrice chargée de la post-graduation et de la recherche, a présenté la procédure concernant le classement des enseignants demandeurs de stage. Les principes retenus consistaient à appliquer les critères habituels.

Par contre, la répartition du budget alloué à l'institut a été amorcée par la direction en concertation avec le secrétariat général de l'institut. Cette première opération a consisté au retrait des dettes enregistrées l'année dernière qui s'évaluent à **2456830,00 DA** et la répartition des budgets alloués aux catégories des maîtres-assistants d'un côté et des enseignants de rang magistral et MCB de l'autre ainsi que la défalcation de l'allocation du Directeur d'institut et du personnel administratif et technique.

Après lecture et discussion, **les membres du CSI ont validé le classement et émis un avis favorable pour son application.**

### **2. Titularisation**

Le conseil scientifique a émis **un avis favorable** à la demande de titularisation dans le corps des maîtres assistants de la classe « B »(MAB) présentée par **Madame MAOU Amel** du département de Géologie.

### **3. Validation des spécialités pour recrutement**

Les membres du CSI ont validé et émis un avis favorable concernant les propositions de spécialités et d'options retenues en prévision du recrutement pour l'année 2017.

- Architecture : Mutation de Mme BENDADA Fatima, de l'université d'O.E.B à l'UFAS1, au profit du Département d'architecture.
- Sciences de la Terre : toutes spécialités. 01 poste.
- Géographie et aménagement du territoire : toutes spécialités. 1 poste.
- Économie : Dynamique économique, développement local et territoire. 1 poste.

#### اللغة العربية

- هندسة معمارية : تحويل السيدة بن دادة فاطمة من جامعة أم البواقي الى جامعة فرحات عباس سطيف 1 لصالح قسم الهندسة المعمارية
- :
- جغرافيا و تهيئة الأقليم :
- علوم اقتصادية : ينامكية الاقتصادية ، النمو المحلي و الاقليم -

#### **4. Demande de reconsidération de publication**

Monsieur ASSASSI Abdelhalim, a déposé son dossier pour l'obtention de son diplôme de doctorat. Ayant soutenu son doctorat avec une promesse de publication de son article, l'administration s'est vue dans l'obligation de différer sa demande jusqu'à parution du dit article. Monsieur A. ASSASSI a donc présenté un deuxième article publié en 2016 avant sa soutenance ainsi qu'un ouvrage publié en janvier 2017, également avant la soutenance. L'intéressé demande à ce que ces publications soient prises en considération pour pouvoir déposer son dossier et récupérer enfin son diplôme.

Durant la discussion, les membres du CSI ont été informés que l'article présenté dans le dossier lors de la soutenance paraîtra en JUILLET 2017. Les membres ont proposé de temporiser avant de prendre une décision.

#### **5. Discussion sur les critères de stages**

En plus des critères appliqués lors des années précédentes et reconduits par les membres du CSI, le collectif des enseignants, une fois interpellés par la sous-direction de la PG/RS/RE, a proposé d'autres critères qui ont été longuement discutés lors de cette réunion et qui se résument comme suit :

- )] Les publications nationales et internationales sont soumises aux mêmes critères que ceux retenus pour les soutenances de Doctorat et d'Habilitation universitaire (Voir PV du CSI du 15 mars 2017.
- )] Des distinctions seront appliquées selon la nature des contributions :
  - *Communication internationale avec* actes
  - *Communication internationale sans* actes;
  - Poster dans un séminaire international avec actes
  - Poster dans un séminaire international sans actes
  - *Communication nationale avec* actes
  - *Communication nationale sans* actes;
  - Poster dans un séminaire national avec actes
  - Poster dans un séminaire national sans actes
- )] Distinguer entre ouvrage scientifique et ouvrage pédagogique ;
- )] Seuls **les photocopiés expertisés** seront pris en considération ;
- )] Deux participations au maximum au même colloque sont retenues ;
- )] Une défalcation de points (à déterminer) sera opérée pour tout enseignant n'ayant pas assuré d'encadrement des PFE, ou n'ayant pas participé aux sorties sur terrain (stages pratiques et voyages d'études) ;
- )] Valorisation de toute participation **hors et au sein de l'établissement**, aux différents jurys de soutenance, aux expertises et aux comités scientifiques des différentes manifestations scientifiques ;
- )] Le critère de l'ancienneté est maintenu pour départager les cas d'égalité ;
- )] Il a également été suggéré que les travaux scientifiques proposés pour l'obtention d'un stage soient présentés au niveau de l'institut. L'idée a été saluée par la majorité. Un programme des interventions sera à cet effet établi par la sous-direction de la PG/RS/RE en commun accord avec les auteurs.

**La pondération de ces critères sera définie lors du prochain conseil et sera applicable à partir de l'année 2018.**

**Divers**

- Le sous-directeur chargé de la pédagogie a soumis la question des passerelles (BAC + 3) vers la Licence et (BAC + 5) vers le Master2. Il a été convenu de les examiner avec les responsables des offres de formation ;
- Le chef du département d'architecture a proposé l'établissement d'un **jury d'excellence qui se tiendra après les affichages et qui concernera les étudiants ayant comptabilisé une note supérieure à 15/20**. L'idée a également été retenue. Les formalités régissant ce jury seront discutées et validées lors du prochain conseil.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance fut levée à quatorze heures.